

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de Conseillers :

En exercice : 25

Présents : 19

Votants : 25

L'An deux mille dix-huit

le six septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAY-SAINT AIGNAN
à la mairie, sous la présidence de M. LEFEBVRE Luc, Maire.

Date de convocation

30/08/2018

PRÉSENTS : LEFEBVRE Luc, LAMBERT Françoise, GRESSETTE Danielle, AUGER Bernard, PIVOTEAU Annick, FEUILLET François, Catherine PRETRE, MÉTHIVIER Gilbert, BRIERE Herveline, PERRIER Michel, BONNEAU Guy, DOMAIN Yannick, Bernard CHAMPENOIS, BERTRAND Pascal, Martine NAOUMENKO, VALESY FANON Sylvie, ESTEVA Fabienne, GIRARD Benoît, BOURSIN Jennifer

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.

EXCUSÉS : SAUGOUX Reine qui a donné pouvoir à Danielle GRESSETTE, SICOT Patricia qui a donné pouvoir à Françoise LAMBERT, BAVINI Alain qui a donné pouvoir à François FEUILLET, BEDU Joël qui a donné pouvoir à Michel PERRIER, MACHADO DE LIMA Jorge qui a donné pouvoir à Luc LEFEBVRE, Pierrick DURON

Secrétaire (article L. 2121-15 du CGCT) : Yannick DOMAIN

Monsieur le Maire transmet les remerciements de Joël BEDU au Conseil pour les témoignages de sympathie lors des obsèques de son fils JérémY

Délibération N° 57/2018

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget annexe de la commune,

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les modifications suivantes du budget de l'exercice 2018 :

Section d'exploitation :

Dépenses : compte 671 (chapitre 011) : + 368 €

Compte 61521 (chapitre 011) : - 368 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte les modifications proposées ci-dessus.

Délibération N° 58/2018

MAISON DE SANTÉ : MODIFICATION DU LOYER

Monsieur le Maire informe le Conseil que le loyer de la Maison de Santé doit subir l'augmentation légale en vigueur au 1^{er} septembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} avril 2018, les cabinets de la Maison de Santé étant tous occupés, le montant du loyer a été modifié et que par conséquent,

Par délibération n° 24/2018 du 19 avril 2018, il avait été fixé le loyer suivant 1 028.85 €.

Monsieur le Maire précise que le dernier indice de référence des loyers connu et appliqué pour 2018 est celui du 1^{er} trimestre 2018, à savoir **1.05 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer le loyer mensuel à **1 039.65 €**, à compter du 1^{er} septembre 2018, payable à terme échu le dernier jour de chaque mois entre les mains de la Trésorerie de Sully sur Loire (Loiret).

Délibération N° 59/2018

AUGMENTATION DE LOYER : logement 3, rue Saint Jacques

Monsieur le Maire informe le Conseil que le loyer du logement situé 3, rue Saint Jacques doit subir l'augmentation légale en vigueur au 1^{er} octobre 2018.

Monsieur le Maire précise que le dernier indice de référence des loyers connu et appliqué pour 2018 est celui du 1^{er} trimestre 2018, à savoir **1.05 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de fixer le loyer mensuel qui était à 550 € à **555.78 €**, à compter du 1^{er} octobre 2018.

Délibération N° 60/2018

AUGMENTATION DE LOYER : logement 2 place de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil que le loyer du logement situé 2, place de la Mairie doit subir l'augmentation légale en vigueur au 1^{er} novembre 2018.

Par délibération n° 113/2017 du 9 novembre 2017, il avait été fixé le loyer suivant 421 €.

Monsieur le Maire précise que le dernier indice de référence des loyers connu et appliqué pour 2018 est celui du 1^{er} trimestre 2018, à savoir **1.05 %**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer le loyer mensuel à **425.42 €**, à compter du 1^{er} novembre 2018.

Délibération N° 61/2018

AMENAGEMENT AUX GRANDES VALLEES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle la consultation pour l'extension de la rue des genêts et l'aménagement du chemin de liaison rue des genêts/rue des Monteaux.

Monsieur le Maire précise que 3 entreprises ont été consultées et ont répondu à l'appel d'offres ; que l'ouverture des plis a été réalisée en commission le 22 juillet.

Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise **EUROVIA CENTRE LOIRE** – Agence de Montargis qui présente l'offre la mieux disante pour un montant de : 48 672.24 € HT soit 58 406.69 € TTC.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE ce choix,

AUTORISE le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de l'opération,

PRECISE qu'une somme nécessaire est affectée au budget de l'année 2018.

Délibération N° 62/2018

DEMANDE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE SULLY : Création-extension d'une voirie de desserte

Monsieur le Maire rappelle la réalisation d'une voie de desserte, dans la continuité de la rue des Genêts, afin de permettre l'accès aux futures habitations du projet de lotissement situé aux Grandes Vallées (validé lors de la séance du 14 septembre 2017).

Le Coût de l'assistance d'un maître d'œuvre s'élève à 4 200 € HT

Le Coût des travaux de voirie est de 48 672.24 € HT.

C'est un investissement dont la nature s'intègre dans ***la sécurisation et accessibilité des lieux publics dont la commune est propriétaire ainsi que dans l'extension et la création de lieux publics.***

Le projet s'élève à **52 872.24 € HT** et la dépense est inscrite au budget 2018.

Vu l'exposé de de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le projet, dont le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses : 52 872 € HT

Recettes : 25 000 € HT (Département) + 27 872 € HT (autofinancement)

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du « Val de Sully » afin d'obtenir un soutien financier dans l'aboutissement d'un projet d'investissement d'ensemble d'intérêt général.

Délibération N° 63/2018

PERMIS D'AMÉNAGER AUX GRANDES VALLÉES : AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS D'AMÉNAGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 37/2018 du Conseil Municipal de la Commune de Bray-Saint Aignan en date du 31 mai 2018,

Après une nouvelle présentation du projet de lotissement,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 8 lots situé aux Grandes Vallées.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe que :

- la rentrée scolaire s'est bien passée et annonce les effectifs :

A Bray : PS/MS : 30 PS/GS : 29 CP : 22 CE1/CE2 : 19 CE1/CE2 : 19

St Aignan : CE2/CM1 : 19 CM2 : 21

- les travaux de la fin de la rue des Jardins du Coulouis sur Bray démarrent ce lundi 10 et que la route sera interdite à la circulation, sauf aux riverains.

- divers travaux de huisserie ont été réalisés par l'entreprise Chalumeau : bureau directrice école Bray, dortoir, salle polyvalente et bar/épicerie.

- les travaux à la salle polyvalente de Saint Aignan devraient être terminés mi-septembre.

- la réfection du mur du cimetière à Saint Aignan a révélé quelques mauvaises surprises et a nécessité des travaux supplémentaires.

- La commission de sécurité est passée à la salle polyvalente de Bray et à émit un avis favorable aux installations.

- la pompe située au poste du cimetière a lâché : dépense non prévue au budget assainissement de 1 010 € HT.

- le nouveau tracteur est arrivé aux ateliers municipaux.

- le nouvel éclairage est installé à Saint Aignan, des petits réglages sont à prévoir.

- l'Agence de l'eau a envoyé son diagnostic concernant l'étang appartenant à Mme OBRECHT : le risque est confirmé ; une réunion de travail avec Mme LAMBERT et M. FEUILLET s'impose pour préparer le dossier qui sera présenté au juriste de l'AML pour la rédaction de l'arrêté de péril.

- la création d'une plateforme à l'étang du Menneroy est demandée par le SDIS pour offrir un point de pompage dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

- la Maison de Santé nous annonce l'arrivée très prochaine d'un ostéopathe au sein de l'équipe : Jonathan INACIO.

Yannick DOMAIN

- Demande si les poteaux couchés au sol au niveau du rond-point de tournebride sont destinés à l'installation du système de vidéosurveillance, le maire répond que oui.

- Evoque un sérieux problème de vitesse dans la rue des Jardins du Coulouis et demande que le sujet soit débattu lors de la prochaine réunion de conseil afin de proposer des solutions pour ralentir la vitesse bien trop excessive.

Annick PIVOTEAU

- Demande que soit fixée une réunion de la commission Communication :
Est retenu le mardi 11 septembre à 19 h 00 à la mairie de Bray

M. le Maire clôt la séance en fixant la prochaine réunion de conseil municipal au jeudi 18 octobre prochain.